

# STOP AU GASPILLAGE D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES ! A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE LES PROSPECTUS SERONT INTERDITS DANS LES BOITES AUX LETTRES DE LA METROPOLE

*De nombreuses boîtes aux lettres affichent un STOP PUB pour ne pas recevoir de dépliants publicitaires, à partir du 1<sup>er</sup> septembre la norme s'inversera : seules les boîtes aux lettres affichant un OUI PUB recevront un imprimé publicitaire.*

Les prospectus pèsent lourds dans nos poubelles. En France ils représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes chaque année alors que près de 50 % des usagers les jettent sans même les avoir lus.

Face à ce constat, la loi « Climat et Résilience » votée à l'été 2021 permet à 15 territoires pilotes, dont la Métropole, de tester la mise en place du OUI PUB.

**Cette loi vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf si l'autorisation est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.**

**Cette démarche concrète en faveur de la réduction des déchets permet à l'utilisateur de choisir s'il veut, ou non, recevoir de la publicité.**

## Les objectifs du dispositif :

- Ne pas subir la publicité mais la choisir,
- Réduire le gaspillage papier lié aux imprimés publicitaires non lus,
- Encourager la publicité « Responsable »;
- Sensibiliser à la réduction des déchets et encourager les bonnes pratiques.

## Comment se procurer un adhésif OUI PUB ?

Les adhésifs seront mis à disposition à partir du mois de juin 2022

- **Sur demande** au 0800 500 027 (appel gratuit) ou par le formulaire en ligne de demande de documentation [demarches.grenoblealpesmetropole.fr](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr) service déchets/demander un document
- **En libre-service** dans les accueils des bâtiments de la Métropole et en mairies des communes volontaires.



RENSEIGNEMENTS | 0 800 500 027 | [grenoblealpesmetropole.fr](https://grenoblealpesmetropole.fr)